



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt deux, le cinq octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2022_10_88

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 25

Date de convocation du conseil : 30 septembre 2022

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, M. CARTER Maximilian, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita,
M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M CARTER Maximilian
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
M. PAUL-HAZARD Michel
Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane a sonné pouvoir à Mme CAILLETEAU Muriel
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Objet : Remboursement de frais engagés par un agent communal.

Secrétaire de séance : Madame Annette BLANDINEAU

Il est exposé au conseil municipal qu'un agent de la commune de Montmoreau a fait une avance sur ses deniers personnels pour le compte de la collectivité : il s'agit de l'achat de peinture pour rénover une armoire métallique.

A ce titre, il convient de rembourser Mme Cathy SEGUIN d'un montant de 63,39 €. Les crédits seront prélevés sur le compte 60628 – Autres fournitures non stockées - du Budget Principal 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la proposition présentée.

CHARGE Monsieur le Maire de faire procéder au mandatement correspondant afin de rembourser Mme Cathy SEGUIN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 5 octobre 2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 10 octobre 2022



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN